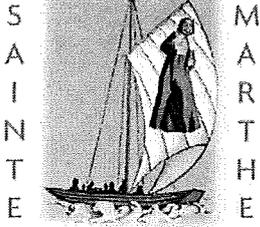


INSTITUTION



## Année Scolaire 2020/2021

Chers Parents,

Voici quelques renseignements utiles pour la rentrée scolaire prochaine :

### RENTREE DES CLASSES :

- pour les 6°                      Mardi 1 septembre 2020 à 8 h 00
- pour les 5°/4°/3°              Mardi 1 septembre 2020 à 13 h 45

### DEBUT DES COURS :

- pour les 6°                      Mardi     1 septembre 2020 à    13 h 45
- pour les 5°/4°/3°              Mercredi 2 septembre 2020 à    8 h 00

### HORAIRES DE L'ETABLISSEMENT :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi :	8 h 00 - 12 h 10
	13 h 45 - 16 h 50
le mercredi matin de	8 h 00 - 11 h 55

Les 6°C et 5°C ne rentrent pas le mercredi matin

**COLIS DE FOURNITURES ET PLANNING** : Ils seront mis en ligne sur le site de l'Institution (tapez « Institution Ste Marthe Pézenas » dans votre barre de recherche). La Librairie « Ets Lanet » assure la gestion des fournitures. Cependant les familles restent libres d'acheter les fournitures où elles le souhaitent.

### **RESTAURATION** :

Les collégiens demi-pensionnaires, prendront leur repas sur place.

Le jour de la rentrée, il est impératif pour les élèves qui mangent occasionnellement de préciser les jours de présence. Ce choix sera définitif pour l'année scolaire. (ex : le lundi, le lundi et mardi, le lundi, mardi et jeudi, etc....)

### **FACTURATION** :

Vous recevrez une seule facture début septembre pour toute l'année scolaire. Le règlement reste mensualisé (chèques, espèces ou prélèvement) de septembre à juin.

Sur la facture annuelle seront décomptés les frais de contribution familiale ainsi que la cantine (demi-pensionnaires et occasionnels).

Tournez S. V. P.

### LE CARNET DE CORRESPONDANCE - AGENDA SCOLAIRE :

Il est fourni par l'Etablissement. Le carnet de correspondance est le lien entre la famille et l'école. Il est recouvert d'une couverture transparente qu'il faudra conserver. Il est demandé aux élèves de ne pas l'abîmer ou le « personnaliser ». C'est avant tout un outil de travail. A tout moment, il peut être demandé par un adulte de l'Etablissement.

Seul l'agenda scolaire fourni par l'Etablissement est autorisé.

La famille en prend sérieusement connaissance le jour de la rentrée.

Les parents sont ensuite invités à le consulter et à le signer chaque semaine en particulier les talons des points perdus.

### QUELQUES REGLES SIMPLES

Pour un bon démarrage, il est demandé dès le jour de la rentrée de respecter certains points essentiels mentionnés dans le contrat de vie scolaire.

⇒ Ponctualité,

⇒ Ne pas stationner devant le portail, (le collège est ouvert, les élèves doivent rentrer)

⇒ Tenue vestimentaire correcte (à éviter mini jupe, pantalons moulants, vêtements portants des inscriptions incorrectes, piercing etc...).

Seuls les cheveux naturels avec coupe correcte sont autorisés.

⇒ Interdiction de fumer dans l'établissement et sa périphérie (sanction)

⇒ Utilisation des téléphones portables : ils seront relevés au moment de l'appel du matin.

*Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.*

*En vous souhaitant de bonnes vacances et une bonne préparation pour la nouvelle année scolaire, je vous prie d'accepter, chers parents, l'expression de mes sentiments dévoués.*

Le Chef d'Etablissement,  
C. THOREL

